



comment faire pour les cp cumuler en cdd lorsqu'il y a cdi derrie

Par **babyshoo25**, le **03/03/2013** à **17:28**

bonjour,

je me permet de poser ma question sur ce forum en espérant que quelqu'un puisse me renseigner: j'ai commencé un emploi en cdd en mai 2012 (qui allait jusques juin 2012) ensuite on m'a fait un nouveau cdd de juin 2012 a décembre 2012 puis de un autre pour prolongé jusqu'à fin décembre par la suite j'ai été embauché à compter du 1er janvier.

j'ai reçu un doc me disant que j'avais le droit qu'a deux cp à prendre avant mai 2013 sur toute ces périodes de cdd on ne m'a payer aucun congés pourtant si on cumule 2 jours et demi par mois je devrais avoir plus de 14 jours donc je ne comprend quelqu'un sais ce que je dois faire peuvent il me payer les conger que j'ai cumulés en cdd vu que j'ai été embauche par la suite?En espérant avoir été claires dans mes explications merci a vous d'avance

Par **P.M.**, le **03/03/2013** à **18:24**

Bonjour,

Soit vous acquérez 2,08 jours ouvrés par mois de travail soi 2,5 jours ouvrables...

Ce que vous demande apparemment l'employeur c'est de prendre ceux acquis en mai 2012 avant le 30 avril 2013 même s'il aurait dû vous les faire prendre avant le 31 octobre 2012, mais ceux acquis entre le 1er juin 2012 et le 31 mai 2013 que ce soit en CDD ou en CDI, seront à prendre à partir du 1er mai 2013 normalement avec 4 semaines continues avant le 31 octobre 2013 et seulement 2 semaines au minimum avec votre accord...